

Randonnée en Lot-et-Garonne

Castillonnès / Moulin de Marot - Cté Com. du Canton de Castillonnès



Vous allez faire 12,1 km. Vous devez compter 3 h 10 de marche, 2 h à cheval, 1 h 30 à VTT. Vous êtes à 33 km au nord de Villeneuve-sur-Lot par la N 21. Vous stationnez place des Cornières. Vous partez de cet endroit. Vous emportez une gourde et des jumelles. Le balisage est jaune. Difficulté : moyenne. Dénivelée cumulée : 185 m.

Castillonnès, le circuit de la bastide

Au départ de la bastide cette randonnée accompagne les pèlerins, venus de Vézelay et se dirigeant vers St-Jacques de Compostelle. Le retour se fait dans la petite vallée de la Douyne.

- 1 Descendre à droite de la place des Cornières.
- 2 Passer devant l'église et suivre l'avenue Alphonse de Poitiers à droite. Virer à gauche après les maisons de l'USC et du Groupe Féminin. Traverser un lotissement par la rue des Mésanges. Descendre la route à gauche sur près de 230 m. Au croisement, remonter à droite sur l'ancienne voie ferrée. Passer sous la D 2. Avant l'ancienne gare, remonter à droite rue des Jardins.
- 3 Franchir le pont et emprunter la D 2 à droite avec prudence.
- 4 Aller jusqu'aux panonceaux GR® 636 et GR® 654 et prendre l'allée goudronnée à droite. Poursuivre sur une piste empierrée, puis dans un chemin herbeux et ombragé. A l'angle d'un verger, virer à droite. Au niveau d'un ancien séchoir à tabac, bifurquer à gauche entre un verger et une haie.
- 5 Emprunter la route à droite sur environ 650 m. Monter à droite en bordure de champ, le long d'une haie. Suivre l'allée bitumée à gauche. Traverser une route et monter en direction de Bombis, sur une allée empierrée. Après la ferme de Labastisse, aller tout droit en lisière de bois (*Antenne téléphonique*).
- 6 A Grand-Bois, traverser avec prudence la N 21. Se diriger vers Les Moutes et Les Rigals. Au carrefour, descendre à gauche en suivant une route sinueuse. Avant la maison de Petites Moutes, virer à gauche sur un chemin de terre. Aux second et troisième panneaux de ce lieu-dit, dévaler le chemin à droite, au pied d'un talus boisé. Franchir un pont sur la Douyne.
- 7 Face à l'allée de Cantemerle, emprunter la D 416 à droite sur environ 300 m. A Moulin de Marot, tourner à gauche sur le chemin goudronné de Rimole. Poursuivre dans un chemin couvert.
- 8 A un croisement de trois pistes, virer à droite et de suite à gauche, avant un pont. Traverser un bosquet et poursuivre dans un champ, avec en point de mire le château d'eau de Castillonnès. Plus loin, suivre une route rectiligne. Tourner à droite sur la D 254. Emprunter cette route sinueuse avec prudence (*points de vue sur la partie haute*).
- 9 Au stop, traverser la N 21 sur le passage piéton avec vigilance. Descendre quelques mètres à gauche sur le trottoir qui borde cet axe routier. Remonter à droite, rue des Anciens Combattants. Traverser la rue de la Paix et prendre la Grand'Rue à gauche, pour revenir place des Cornières.

Bastides, villes nouvelles

Poste frontière entre Agenais et Périgord, la bastide de Castillonnès est édifée sur un éperon rocheux dont elle épouse les formes. Elle fut établie en 1259, sur l'emplacement d'un ancien château, par Guillaume de Bagnols, sénéchal d'Agen, pour le compte d'Alphonse de Poitiers. Elle fait partie de ces villes nouvelles créées aux 13^{ème} et 14^{ème} siècles pour répondre à des intérêts à la fois stratégiques, politiques et économiques. Leur fondation était marquée par un acte officiel dit de paréage, passé entre le propriétaire des lieux et le fondateur. Une chartre des coutumes était établie, précisant en détails les droits et les devoirs de la population. Ces bastides devinrent des lieux d'échange favorables au commerce où foires et marchés prospérèrent.

Pour en savoir plus...

Comité Départemental du Tourisme
de Lot-et-Garonne 05 53 66 14 14

www.tourisme-lotetgaronne.com

Service randonnée 05 53 66 13 33

Courriel : randonnee@tourisme-lotetgaronne.com

Office de Tourisme du Canton de Castillonnès
05 53 36 87 44

www.castillonnestourisme.com

Courriel :

office-tourisme-castillonnes@wanadoo.fr